

13.02.2014 - 10:15 Uhr

Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger: recul de la différence de prix des produits protégés par un brevet, différence encore importante pour les génériques

Zoug (ots) -

Pour ce qui est des médicaments protégés par un brevet, la différence de prix avec les six pays de comparaison a à nouveau nettement diminué, ne se montant plus qu'à 5% en moyenne contre 12% l'année passée. L'écart de prix des génériques est plus élevé: 46%. C'est ce que montre la cinquième comparaison de prix avec l'étranger réalisée en commun par santésuisse, Interpharma et vips.

D'après les résultats présentés aujourd'hui à Berne, le prix de fabrique moyen des 200 produits originaux brevetés ayant le plus fort chiffre d'affaires est de 5% inférieur à l'étranger à ce qu'il est en Suisse, sur la base d'un taux de change CHF/EUR de 1.27. L'année précédente, la différence était encore de 12% sur la base d'un taux de change CHF/EUR de 1.29. Ce fort recul est une conséquence directe du réexamen du prix d'environ un tiers des médicaments de la LS tous les trois ans et des baisses de prix qui en ont découlé en novembre 2012 et 2013. Pour Thomas Cueni, secrétaire général d'Interpharma, il est parfaitement clair que «du fait des baisses de prix imposées, les prix suisses de produits brevetés sont pratiquement identiques à ceux des pays de comparaison, d'autant plus qu'un nouveau contrôle des prix est prévu cette année». Thomas Binder, directeur de vips, met cependant en garde: «Le nivellement des prix suisses des médicaments au niveau des prix étrangers n'est pas une évolution souhaitable. Il existe un risque de ne plus pouvoir assurer l'approvisionnement des patients en nouveaux médicaments.» Au contraire, Verena Nold, directrice de santésuisse, voit encore un potentiel d'économies: «Pour des raisons politiques, le taux de change est encore surévalué de 5% et le rapprochement avec l'étranger doit se poursuivre lors de la vague de réduction des prix de cette année.»

Pour ce qui est des médicaments dont le brevet est arrivé à échéance ainsi que des génériques, la comparaison de prix se base sur les quelque 200 substances actives générant le plus fort chiffre d'affaires. Les prix des préparations originales tombées dans le domaine public n'étaient que de 1% supérieurs en Suisse à la moyenne des pays de comparaison, c'est-à-dire pratiquement stables par rapport à l'année précédente. Pour ce qui est des génériques, la différence de prix a légèrement diminué: de 49% en 2012 à 46% en 2013. Verena Nold, directrice de santésuisse, voit un besoin d'agir dans ce domaine et demande de nouvelles solutions pour le marché des produits tombés dans le domaine public.

Pour Interpharma, vips et santésuisse, il est crucial d'aboutir cette année à un accord sur un nouveau système de fixation des prix. Il faut tenir compte de l'utilité de manière adéquate de manière à amortir à l'avenir l'effet de la baisse des taux de change à l'étranger. «Il n'est pas toujours facile de trouver des solutions solides», dit Verena Nold. Mais elle reste optimiste: «L'industrie pharmaceutique et les caisses-maladie se sont mises d'accord sur une base commune pour évaluer l'utilité. A présent, pour concrétiser cela, il faut continuer à travailler à de bons compromis.»

C'est déjà la cinquième fois que l'association faïtière de l'assurance-maladie santésuisse et les associations de branche de l'industrie pharmaceutique (Interpharma, vips) réalisent conjointement une comparaison du prix des médicaments avec l'étranger. A cet effet, les prix de fabrique pratiqués en Suisse en novembre 2013 pour les médicaments brevetés et pour ceux tombés dans le domaine public ainsi que pour les génériques ont été comparés avec ceux d'Allemagne, d'Autriche, du Danemark, de France de Grande-Bretagne et des Pays-Bas.

Contact:

Thomas Binder, directeur de vips
079 321 86 90

Thomas B. Cueni, secrétaire général d'Interpharma
079 322 58 17

Verena Nold, directrice de santésuisse
079 291 06 04

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100751214> abgerufen werden.